

Publication d'informations en matière de durabilité

Informations
Nom du produit : OSTRUM SRI MONEY PLUS Identifiant d'entité juridique : 969500BP164KQ7HB7675 Classification SFDR : Article 8 Date du document : 2023-07-05

(a) Résumé

1) L'objectif d'investissement du fonds

L'objectif de l'OPCVM est de réaliser une performance annualisée supérieure à celle de l'ESTER Capitalisé, déduction faite des frais de l'OPCVM, sur la durée minimale de placement recommandée, soit 3 mois au minimum.

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

2) Caractéristiques environnementales et sociales du produit

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Ces caractéristiques reposent sur les éléments suivants :

- Exclure les secteurs et les émetteurs controversés grâce aux politiques sectorielles, d'exclusion et de gestion des controverses du gérant financier par délégation ;
- Sélectionner les émetteurs les mieux notés selon une note ESG avec comme objectif de :
 - Maintenir la note ESG moyenne du portefeuille supérieure à celle de son univers d'investissement initial filtré*
 - Maintenir une intensité carbone du portefeuille inférieure à celle de l'univers d'investissement initial
 - Maintenir un Indicateur de dépense dans la santé et l'éducation meilleur que celui de l'univers d'investissement initial (uniquement pour émetteurs quasi-souverains : agences garanties, agences supranationales, collectivités locales...)

*L'univers d'investissement initial filtré se définit comme l'univers d'investissement initial (instruments du marché monétaire) duquel sont exclus 20% des émetteurs ayant les évaluations ESG les plus basses au sein de chacune des catégories d'émetteurs (y compris les émetteurs les plus controversés d'après les politiques d'exclusion et sectorielle d'Ostrum AM et les émetteurs les moins bien notés) et la dette souveraine

Ces calculs sont réalisés hors actifs non éligibles au sens du label ISR

La note ESG intègre des enjeux clés propres à chacun des trois piliers E, S et G tels que :

- Pilier Environnemental
- Pilier Social
- Pilier Gouvernance

3) Stratégie et proportion d'investissement

L'univers d'investissement initial du fonds est composé uniquement de titres de « haute qualité de crédit » selon une évaluation et une méthodologie définies par Ostrum Asset Management et s'inscrivant dans le contexte de la réglementation européenne couvrant l'encadrement des fonds monétaires.

L'univers d'investissement initial filtré se définit donc comme l'univers d'investissement « haute qualité de crédit » duquel sont exclus 20% des émetteurs ayant les évaluations ESG les plus basses au sein de chacune des catégories d'émetteurs (y compris les émetteurs les plus controversés d'après les politiques d'exclusion et sectorielle d'Ostrum AM et les émetteurs les moins bien notés) et la dette souveraine. Le processus de gestion monétaire ISR du délégataire de la gestion financière sélectionne les émetteurs en adoptant une approche dite de « note moyenne », visant à obtenir une note ESG moyenne des actifs du FCP supérieure à tout moment à celle de l'univers d'investissement ISR.

Pour noter l'univers d'investissement, les équipes d'investissement s'appuient :

- D'une part sur la notation ESG d'un fournisseur externe, spécialiste de la recherche extra-financière et les listes sectorielles et d'exclusion, pour exclure 20% des émetteurs privés de l'univers d'investissement présentant les évaluations ESG les plus basses au sein de chacune des catégories d'émetteurs (y compris les émetteurs les plus controversés d'après les politiques d'exclusion et sectorielle d'Ostrum et les émetteurs les moins bien notés).
- D'autre part sur les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, pour exclure 20% des émetteurs quasi-souverains (agences garanties, agences supranationales, collectivités locales...) les moins bien notés (y compris les émetteurs les plus controversés d'après les politiques d'exclusion d'Ostrum et les émetteurs les moins bien notés) de l'univers d'investissement ainsi que pour évaluer les émetteurs souverains sur un plan extra-financier.

Le fonds doit obtenir un meilleur score que son univers pour 2 des indicateurs E et S :

- Maintenir une Intensité carbone du fonds inférieure à l'Intensité carbone de l'univers d'investissement initial
- Maintenir un Indicateur de dépense dans la santé et l'éducation du fonds (uniquement pour émetteurs quasi-souverains : agences garanties, agences supranationales, collectivités locales...) meilleur que l'Indicateur de dépense dans la santé et l'éducation de l'univers d'investissement initial (uniquement pour émetteurs quasi-souverains : agences garanties, agences supranationales, collectivités locales...)

Ces calculs sont réalisés hors actifs non éligibles au sens du label ISR

4) Méthodes, sources et traitement des données

Les données proviennent de fournisseurs de données tels que Trucost, MSCI, Vigeo, Sustainalytics et SDG Index et sont intégrées dans les infocentres de Ostrum AM. Elles sont majoritairement estimées et dans une moindre mesure sourcée directement auprès d'émetteurs.

La méthodologie pourrait conduire à une sous-représentation de certains secteurs en raison d'une mauvaise notation ESG ou bien à travers la politique d'exclusion sectorielle.

Pour les données, la limite est liée à la mise à jour des données pour les fournisseurs qui peut ne pas refléter des événements intervenus post mise à jour et pouvant conduire à un changement dans la donnée.

5) Diligence raisonnable

Le processus repose sur la revue contradictoire et sur une validation systématique des aspects ESG figurant dans la documentation. Pour les fonds labellisés ISR, la validation porte sur un document interne (avenant ISR) et sur la documentation juridique du fonds. Un auditeur externe valide officiellement le respect du cahier des charges du label et la documentation produite après un audit réalisé lors de la demande de label.

Pour les fonds article 8 non labellisés, il s'agit des documents précontractuels en cohérence avec les informations figurant dans les prospectus.

Le département des Risques est également garant de la bonne application de la stratégie ESG et assure un contrôle continu des contraintes extra-financières pour les fonds article 8, qu'ils soient labellisés ISR ou non.

6) Stratégie d'engagement

L'activité d'engagement fait partie intégrante de l'approche d'investissement responsable d'Ostrum AM. La stratégie d'engagement d'Ostrum AM vise à améliorer les pratiques des entreprises d'un point de vue environnemental, social et de gouvernance. Ostrum AM met ainsi en oeuvre via ses analystes crédit et/ou ses gérants l'engagement au niveau individuel et au niveau collaboratif via l'équipe Stratégie ESG.

Ostrum AM s'engage également avec les régulateurs pour partager sa vision de l'investissement durable afin d'améliorer les normes et les réglementations dans le secteur financier et de favoriser l'investissement durable.

Vous pouvez retrouver la politique d'engagement d'Ostrum AM en cliquant sur le lien suivant : <https://www.ostrum.com/fr/nos-politiques-dengagement>

(b) Sans objectif d'investissement durable

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

Non-applicable

Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ?

Non-applicable

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Non-applicable

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Non-applicable

Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Non-applicable

(c) Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Ces caractéristiques reposent sur les éléments suivants :

- Exclure les secteurs et les émetteurs controversés grâce aux politiques sectorielles, d'exclusion et de gestion des controverses du gérant financier par délégation ;
- Sélectionner les émetteurs les mieux notés selon une note ESG avec comme objectif de :
 - Maintenir la note ESG moyenne du portefeuille supérieure à celle de son univers d'investissement initial filtré*
 - Maintenir une intensité carbone du portefeuille inférieure à celle de l'univers d'investissement initial
 - Maintenir un Indicateur de dépense dans la santé et l'éducation meilleur que celui de l'univers d'investissement initial (uniquement pour émetteurs quasi-souverains : agences garanties, agences supranationales, collectivités locales...)

*L'univers d'investissement initial filtré se définit comme l'univers d'investissement initial (instruments du marché monétaire) duquel sont exclus 20% des émetteurs ayant les évaluations ESG les plus basses au sein de chacune des catégories d'émetteurs (y compris les émetteurs les plus controversés d'après les politiques d'exclusion et sectorielle d'Ostrum et les émetteurs les moins bien notés) et la dette souveraine

Ces calculs sont réalisés hors actifs non éligibles au sens du label ISR

La note ESG intègre des enjeux clés propres à chacun des trois piliers E, S et G tels que :

- Pilier Environnemental : Empreinte carbone, existence de programmes de gestion de l'eau, etc... ;
- Pilier Social : Existence de programmes de diversité, société proposant une convention collective aux salariés, etc... ;
- Pilier Gouvernance : Entreprises dont la rémunération des dirigeants intègre des critères ESG, Qualité du reporting standard ESG publié par les entreprises, etc...

Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds

(d) Stratégie d'investissement

Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il ?

L'univers d'investissement initial du fonds est composé uniquement de titres de « haute qualité de crédit » selon une évaluation et une méthodologie définie par Ostrum Asset Management et s'inscrivant dans le contexte de la réglementation européenne couvrant l'encadrement des fonds monétaires.

L'univers d'investissement initial filtré se définit donc comme l'univers d'investissement « haute qualité de crédit » duquel sont exclus 20% des émetteurs ayant les évaluations ESG les plus basses au sein de chacune des catégories d'émetteurs (y compris les émetteurs les plus controversés d'après les politiques d'exclusion et sectorielle d'Ostrum et les émetteurs les moins bien notés) et la dette souveraine. Le processus de gestion monétaire ISR du délégataire de la gestion financière sélectionne les émetteurs en adoptant une approche dite de « note moyenne », visant à obtenir une note ESG moyenne des actifs du FCP supérieure à tout moment à celle de l'univers d'investissement ISR.

Pour noter l'univers d'investissement, les équipes d'investissement s'appuient :

- D'une part sur la notation ESG d'un fournisseur externe, spécialiste de la recherche extra-financière et les listes sectorielles et d'exclusion, pour exclure 20% des émetteurs privés de l'univers d'investissement présentant les évaluations ESG les plus basses au sein de chacune des catégories d'émetteurs (y compris les émetteurs les plus controversés d'après les politiques d'exclusion et sectorielle d'Ostrum et les émetteurs les moins bien notés).
- D'autre part sur les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, pour exclure 20% des émetteurs quasi-souverains (agences garanties, agences supranationales, collectivités locales...) les moins bien notés (y compris les émetteurs les plus controversés d'après les politiques d'exclusion d'Ostrum et les émetteurs les moins bien notés) de l'univers d'investissement ainsi que pour évaluer les émetteurs souverains sur un plan extra-financier.

Le fonds doit obtenir un meilleur score que son univers pour 2 des indicateurs E et S

- Maintenir une Intensité carbone du fonds inférieure à l'Intensité carbone de l'univers d'investissement initial
- Maintenir un Indicateur de dépense dans la santé et l'éducation du fonds (uniquement pour émetteurs quasi-souverains : agences garanties, agences supranationales, collectivités locales...) meilleur que l'Indicateur de dépense dans la santé et l'éducation de l'univers d'investissement initial (uniquement pour émetteurs quasi-souverains : agences garanties, agences supranationales, collectivités locales...)

Ces calculs sont réalisés hors actifs non éligibles au sens du label ISR

Enfin, Le fonds applique les politiques sectorielles et d'exclusion d'Ostrum.

Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?

- Obtenir une note moyenne ESG du fonds supérieure à la note moyenne ESG de l'univers d'investissement initial filtré

- Maintenir une Intensité carbone du fonds inférieure à l'Intensité carbone de l'univers d'investissement initial
- Maintenir un Indicateur de dépense dans la santé et l'éducation du fonds (uniquement pour émetteurs quasi-souverains : agences garanties, agences supranationales, collectivités locales...) meilleur que l'Indicateur de dépense dans la santé et l'éducation de l'univers d'investissement initial (uniquement pour émetteurs quasi-souverains : agences garanties, agences supranationales, collectivités locales...)

Ces calculs sont réalisés hors actifs non éligibles au sens du label ISR

- Application des politiques ESG mises en place par Ostrum Asset Management (de manière non exhaustive) :
- Les politiques sectorielles,
- Les politiques d'exclusion,
- Les politiques de gestion des controverses (dont les controverses d'ordre éthique avec la politique des « Worst Offenders » qui incluent les enjeux de gouvernance).

Les politiques d'exclusion, sectorielles et worst offenders d'Ostrum AM sont consultables sur le site www.ostrum.com.

Quel est le taux minimal d'engagement pour réduire la portée des investissements envisagés avant l'application de cette stratégie d'investissement ?

Non-applicable

Quelle est la politique suivie pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés bénéficiaires des investissements ?

Les considérations de gouvernance sont prises en compte aussi bien dans l'analyse que dans la sélection des émetteurs réalisées par la société délégataire de gestion Ostrum AM

- La politique « worst offenders » afin d'exclure toutes les sociétés pour lesquelles sont avérées des controverses sévères aux principes défendus par les standards internationaux communément établis (Nations Unies, OCDE) ; en particulier sur des éléments de gouvernance tels que les droits du travail, et/ou l'éthique des affaires (corruption...),
- l'analyse crédit, qui inclut une détermination du score de matérialité ESG propre à chaque émetteur privé afin de déterminer les éventuels impacts sur le profil de risque de l'entreprise
- la notation ESG des émetteurs privés est prise en compte par les gérants dans leur sélection des valeurs (la gouvernance responsable des entreprises constitue en effet l'un des 4 piliers de la méthodologie de notation utilisée).

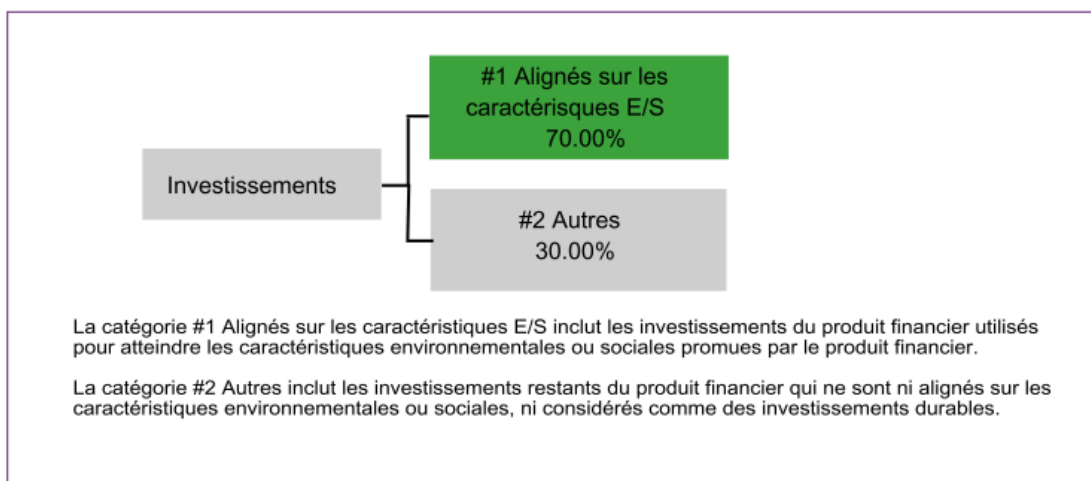
(e) Proportion d'investissement

Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier ?

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales mais ne s'engage pas à réaliser des investissements durables. Par conséquent, le Fonds ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables

La part des investissements alignés sur les caractéristiques E/S est d'au moins 70%.

Le fonds pourra investir jusqu'à 30% de son actif investi net dans des instruments qui ne sont pas alignés sur les caractéristiques E/S (#2 Autres).



Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

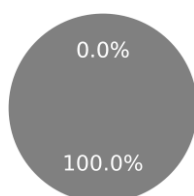
Les produits dérivés ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, obligations souveraines incluses*

Alignés sur la taxinomie

Autres investissements



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors des obligations souveraines*

Alignés sur la taxinomie

Autres investissements



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle est la part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxonomie est de 0%. Par conséquent, la part minimale des investissements dans des activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement européen sur la taxonomie est donc également fixée à 0 %.

Quelle est la part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales mais ne s'engage pas à réaliser des investissements durables. Par conséquent, le Fonds ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables avec un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la Taxonomie de l'UE.

Quels investissements sont inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle est leur finalité et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les investissements suivants sont inclus dans « #2 autres » : La dette souveraine (hors green), les liquidités (hors cash non investi), les contrats à terme (dérivés) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré uniquement à titre de couverture, les prises en pension pour la gestion de trésorerie et l'optimisation des revenus et de la performance du fonds.

Les informations sur liste des catégories d'actifs et instruments financiers utilisés et leur utilisation se trouvent dans ce prospectus à la rubrique « Description des catégories d'actifs et des instruments financiers dans lesquels l'OPCVM entend investir ».

Les garanties environnementales ou sociales minimales ne sont pas systématiquement appliquées.

(f) Contrôle des caractéristiques environnementale ou sociales

- Note moyenne ESG du fonds
- Note moyenne ESG de l'univers d'investissement initial filtré
- Intensité carbone du fonds
- Intensité carbone de l'univers d'investissement initial
- Indicateur de dépense dans la santé et l'éducation pour le fonds (uniquement pour émetteurs quasi-souverains : agences garanties, agences supranationales, collectivités locales...)
- Indicateur de dépense dans la santé et l'éducation pour l'univers d'investissement initial (uniquement pour émetteurs quasi-souverains : agences garanties, agences supranationales, collectivités locales...)

Ces calculs sont réalisés hors actifs non éligibles au sens du label ISR

- Note moyenne ESG du fonds
 - Note moyenne ESG de l'univers d'investissement initial filtré
 - Intensité carbone du fonds
 - Intensité carbone de l'univers d'investissement initial
 - Indicateur de dépense dans la santé et l'éducation du fonds (uniquement pour émetteurs quasi-souverains : agences garanties, agences supranationales, collectivités locales...)
-

-
- Indicateur de dépense dans la santé et l'éducation de l'univers d'investissement initial (uniquement pour émetteurs quasi-souverains : agences garanties, agences supranationales, collectivités locales...)

Ces calculs sont réalisés hors actifs non éligibles au sens du label ISR

Les caractéristiques environnementales ou sociales et les indicateurs sont suivis par la gestion via les différents Portfolio Management Systems et par les risques dans leurs outils dédiés. Les indicateurs sont remontés ensuite via différents reportings (factsheets mensuelles et rapports ESG Droits Humains pour les fonds labellisés ISR).

(g) Méthodes

Ostrum AM applique une politique d'exclusion des émetteurs controversés grâce aux politiques sectorielles, d'exclusion et de gestion des controverses. Cette politique d'exclusion représente un pilier important dans la politique ESG globale d'Ostrum AM et en particulier dans la méthodologie visant à atteindre les caractéristiques environnementales et sociales.

Le deuxième pilier concerne l'intégration ESG appliquée par Ostrum AM en utilisant différents fournisseurs de données extra-financières venant renforcer cette méthodologie à travers différents contrôles de ces caractéristiques notamment les caractéristiques E et S et ce dans différents cadres réglementaires ou contractuels (SFDR articles 8, Label ISR ...).

Pour les fonds articles 8 labellisés ISR, le contrôle fait par Ostrum AM dans le cadre de ce label permet de :

- Pour les fonds en méthode de la note moyenne, s'assurer que la note ESG moyenne du portefeuille est meilleure que celle de son univers d'investissement filtré de 20% des émetteurs les moins bien notées ESG (y compris les émetteurs les plus controversés d'après les politiques d'exclusion et sectorielles d'Ostrum AM et les émetteurs les moins bien notés) ;
- Pour les fonds en méthode d'exclusion, s'assurer que les investissements sont exclusivement effectués sur l'univers minoré des 20% des valeurs les moins bien notées, ces 20% intégrant également les émetteurs les plus controversés d'après les politiques d'exclusion et sectorielles d'Ostrum AM
- S'assurer que le portefeuille surperforme son univers d'investissement filtré dans le cadre du label ISR sur des indicateurs de performance E et S si ces indicateurs sont retenus comme ceux à surperformer (intensité carbone, dépenses publiques dans la santé et l'éducation par exemple ...)

Pour les fonds articles 8 non labellisés ISR, Ostrum AM a défini une approche permettant de s'assurer que la note moyenne ESG du portefeuille est meilleure que celle de son univers d'investissement tout en fixant une limite minimale de couverture ESG pour le portefeuille.

En dehors de ces deux cadres, le contrôle Ostrum AM des contraintes extra-financières contractuelles permet de s'assurer de l'atteinte de caractéristiques E et S (exemple : baisse annuelle de l'intensité carbone, surperformance ESG du portefeuille relativement à son univers d'investissement).

(h) Sources et traitement des données

Les données proviennent de fournisseurs de données tels que Trucost, MSCI, Vigeo, Sustainalytics et SDG Index et sont intégrées dans les infocentres de Ostrum AM. Elles sont majoritairement estimées et dans une moindre mesure sourcées directement auprès d'émetteurs.

- <https://www.spglobal.com/esg/trucost>
- <https://www.msci.com/>
- <https://www.moodys.com/>
- <https://www.sustainalytics.com/>
- <https://www.sdgindex.org/>

(i) Limites aux méthodes et aux données

La méthodologie pourrait conduire à une sous-représentation de certains secteurs en raison d'une mauvaise notation ESG ou bien à travers la politique d'exclusion sectorielle.

Pour les données, la limite est liée à la mise à jour des données pour les fournisseurs qui peut ne pas refléter des événements intervenus post mise à jour et pouvant conduire à un changement dans la donnée.

(j) Diligence raisonnable

Le processus repose sur la revue contradictoire et sur une validation systématique des aspects ESG figurant dans la documentation. Pour les fonds labellisés ISR, la validation porte sur un document interne (avenant ISR) et sur la documentation juridique du fonds. Un auditeur externe valide officiellement le respect du cahier des charges du label et la documentation produite après un audit réalisé lors de la demande de label.

Pour les fonds article 8 non labellisés, il s'agit des documents précontractuels en cohérence avec les informations figurant dans les prospectus.

Le département des Risques est également garant de la bonne application de la stratégie ESG et assure un contrôle continu des contraintes extra-financières pour les fonds article 9. Il participe également aux audits de certification pour l'obtention du label ISR ainsi qu'aux audits annuels de suivi afin de s'assurer que les fonds remplissent bien les critères imposés par le label.

(k) Politiques d'engagement

L'engagement fait-il partie de la stratégie d'investissement environnemental ou social ?

☒ Oui

☐ Non

Si oui, quelles sont les politiques d'engagement mises en œuvre ? (Inclure les procédures de gestion applicables aux controverses en matière de durabilité dans les sociétés bénéficiaires des investissements)

(l) Indice de référence désigné (si applicable)

Un indice spécifique a-t-il été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut ?

Non-Applicable

Comment l'indice de référence est-il en permanence aligné sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

Non-Applicable

Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il garanti en permanence ?

Non-Applicable

En quoi l'indice diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent ?

Non-Applicable

Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné ?

Non-Applicable

(m) Informations complémentaires

<https://www.ostrum.com/fr/fonds/2762/ostrum-sri-money-plus>

Disclaimer : Ce document est publié pour divulguer des informations liées à la durabilité sur ce produit, conformément avec l'article 10 du règlement européen SFDR (« Sustainable Finance Disclosure Regulation »). Veuillez-vous référer au prospectus du fonds et au KIID avant de prendre toute décision finale d'investissement.